

**Procédure de saisie de candidature par inscription sur la liste
d'aptitude professeur des écoles – Rentrée 2021**

Le serveur sera ouvert du 15 février au 16 mars 2021

Adresse : <https://bv.ac-versailles.fr/>
ou via le portail ARENA disponible sur le site académique ARIANE

1^{er} écran :

↳ Compte utilisateur (saisir votre identifiant) : en minuscule, la 1^{ère} lettre du prénom suivi du nom.

↳ Mot de passe : votre NUMEN ou autre si vous l'avez modifié.

↳ Valider

2^{ème} écran :

↳ Cliquez sur le bouton « I-Prof votre assistant carrière »

↳ Cliquez sur l'onglet « les services »

↳ Cliquez sur « SIAP »

3^{ème} écran :

↳ Cliquez sur le bouton « vous inscrire »

↳ Cliquez sur :

« Déposer votre candidature pour accéder au corps de professeur des écoles »

4^{ème} écran :

Vérifier les informations vous concernant.

↳ Cliquez sur (si nécessaire)

« consultez ou compléter vos diplômes enregistrés dans la base I-Prof »

SIAP vous permet de vérifier les diplômes saisis dans la base informatique de gestion administrative de votre carrière.

Si vous souhaitez mettre à jour la liste, vous pouvez ajouter vos diplômes et dans ce cas, vous devez transmettre obligatoirement à la DSDEN par la voie hiérarchique la copie des nouveaux diplômes que vous aurez saisis pour que ceux-ci soient validés.

Les diplômes professionnels sont renseignés automatiquement.

↳ Validez votre candidature en cliquant sur :

« validez votre candidature pour accéder au corps des professeurs des écoles »

5^{ème} écran :

L'écran affiche la validation de votre inscription et vous communique le calendrier des opérations.

Accusé de réception

Envoi des accusés de réception aux candidats par la Direction des Services départementaux de l'Education nationale via le courrier électronique I-Prof **entre le 22 mars et le 28 mars 2021.**

↪ Editer l'accusé de réception

↪ Vérifier les éléments du barème : ils vous sont donnés à titre indicatif. Si vous constatez une erreur, vous devez le signaler dans un courrier lors de l'envoi de l'accusé réception.

↪ Dater et signer

↪ **Envoyer l'accusé de réception à votre IEN**, le cas échéant accompagné de la copie de vos diplômes universitaires : **avant le 11 avril 2021.**

↪ Transmission par les IEN des accusés réception à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale **jusqu'au 25 avril 2021.**

Publications des résultats

Le résultat des inscriptions sur liste d'aptitude sera publié dans votre boîte aux lettres I-Prof. Vous recevrez un arrêté de changement de corps et un arrêté de reclassement si vous êtes admis sur cette liste d'aptitude.

IMPORTANT

**Il est recommandé de consulter très régulièrement
votre boîte aux lettres personnelle I-Prof.**